

### CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 6 novembre 2014

# Discours de clôture du 40ème congrès de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air (Salon Européen des Techniques du Tourisme) - Mercredi 5 Novembre 2014 -

Mesdames et Messieurs les élus locaux, Mesdames et Messieurs.

Avant toute chose, j'ai une pensée particulière pour les familles des victimes au camping de Lamalou-les-Bains. Et je souhaiterais exprimer tout mon soutien aux professionnels qui ont subi les intempéries, lors des dernières semaines. Il est important qu'ils sachent, que vous sachiez, que nous sommes mobilisés et que nous sommes à vos côtés.

Je vous remercie pour votre invitation à clore le 40<sup>e</sup> Congrès de votre Fédération ; il est important pour moi d'être ici aujourd'hui, avec vous.

Dans son *Dictionnaire des idées reçues*, l'écrivain Flaubert écrivait à l'article « Hôtels », qu'ils « ne sont bons qu'en Suisse » ! C'était effectivement une idée reçue, à son époque au 19<sup>e</sup> siècle comme à la nôtre, puisque nous pouvons être fiers de notre hôtellerie en France. Et particulièrement de l'hôtellerie de plein air.

### Oui, nous pouvons en être fiers, parce que :

**C'est un secteur dynamique** : l'augmentation continue de la fréquentation depuis de nombreuses années, prouve que les touristes, Français ou étrangers, le plébiscitent.

C'est un secteur innovant, qui a su évoluer pour s'adapter aux attentes de ses clientèles, tout en restant accessible. Et comme les travaux qui seront organisés lors de ce congrès en témoignent, cette question d'adaptation est au cœur de vos débats, vous en percevez les enjeux avec acuité.

C'est un secteur ouvert à tous : deux des ateliers sur les six que vous organisez sont par ailleurs consacrés aux dispositifs d'aide au départ en vacances. Je connais l'importance des hébergements de plein air dans l'accès aux vacances du plus grand nombre. Sans votre offre, certains de nos concitoyens n'auraient jamais pu se rendre en vacances tout court, voire visiter des destinations littorales réputées, par exemple, parce que l'hébergement classique s'y trouve hors de leur portée.





C'est un acteur de la démocratisation des vacances, à la fois par l'accessibilité de son offre et sa participation active aux politiques publiques organisées en ce sens. L'égalité devant les vacances est une exigence civique ; elle relève de notre responsabilité, parce que nous refusons la fatalité. Ce sont des combats qui ont été menés par nos prédécesseurs et qui ne doivent pas être considérés comme des acquis. C'est pourquoi notre Gouvernement mène une politique globale en ce sens pour faciliter les départs en vacances et permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

\*\*\*

Je sais que l'hôtellerie de plein air connaît un environnement qui recèle aussi des menaces. Et dans ces temps difficiles, vos préoccupations sont légitimes, parce que derrière ces préoccupations, il y a la question de la pérennité économique, et des emplois.

Vous avez évoqué un certain nombre de sujets, comme la taxe de séjour, le raccourcissement des vacances d'été, les coûts importants de la mise en accessibilité ou encore la question du prérequis au classement. Même si je n'ai pas toutes les réponses, j'en ai cependant certaines que je peux vous apporter ici

# 1) Concernant la taxe de séjour

La hausse qui a recueilli l'accord des ministères est une hausse raisonnable. Nous agissons de concert sur ces sujets avec le Ministre des affaires étrangères et du développement international. Pour certaines catégories d'hébergement, nous avons estimé que les fourchettes des barèmes, aujourd'hui en vigueur, étaient toujours adaptées à la réalité économique et aux clientèles qui les fréquentaient. C'est le cas des hôtels de 1 et 2 étoiles, des villages vacances et des campings. Pour tous ces hébergements, nous travaillons à un amendement en ce sens. Le barème existant sera conservé.

Cela ne veut pas dire, pour ceux qui sont installés dans une commune qui n'appliquait pas un tarif au plafond de la fourchette, que cette dernière ne pratiquera pas une revalorisation. Mais pour ceux qui étaient au plafond, il n'y aura pas de nouvelle augmentation.

### 2) Les problèmes d'application de la réglementation

Vous avez également souligné différents problèmes d'application de la réglementation : la licence d'entrepreneur de spectacles vivants, l'accessibilité ou encore l'urbanisme.

Depuis ma nomination, j'ai souhaité rencontrer mes collègues Ministres pour évoquer avec eux les différents aspects de mon portefeuille, — pas uniquement l'hôtellerie de plein air ou le tourisme -, mais également le commerce, l'artisanat, l'économie sociale et solidaire.

J'ai évoqué ces sujets, sur lesquels votre président avait attiré mon attention avec mes collègues. Je leur ai demandé que nous puissions travailler à des propositions qui apporteront aux professionnels que vous êtes, la transparence et la sécurité juridique nécessaires. Je leur ai proposé d'ouvrir les travaux et cette demande leur sera prochainement réitérée par écrit avec un calendrier, dont je ne manguerai pas de vous informer.





### 3) La concurrence

Vous avez évoqué la concurrence faite par les particuliers, dont l'offre de camping se développe. L'hôtellerie est aujourd'hui confrontée aux mêmes difficultés avec la mise en visibilité de l'offre d'Airbnb.

Pour le moins, ce n'est pas une fatalité. Des règles existent ; il convient déjà de les rappeler et de les faire appliquer. De la même manière que cela avait été fait pour attirer l'attention des Préfets sur le développement de chambres d'hôtes exerçant hors du cadre réglementaire existant, je vous propose dans un premier temps que la même démarche soit faite pour les campings avec une instruction aux services. Sans s'interdire pour autant de réfléchir à la mise en cohérence des règles applicables à la location d'hébergements touristiques par des particuliers, y compris sous forme d'emplacements.

# 4) Les vacances d'été

Concernant les vacances d'été, je comprends la difficulté du sujet. L'impact économique n'est pas négligeable.

Mais l'intérêt de l'enfant est un impératif: il faut rappeler ici que l'écolier français est celui qui bénéficie du plus grand nombre de vacances scolaires par rapport à nos voisins européens, et que l'assimilation d'un important programme scolaire en si peu de temps est loin d'être considéré comme un optimum.

Le mouvement de raccourcissement des vacances dans ce contexte a été nécessaire. Mais il n'est pas le seul responsable du déplacement de fréquentation en été. La manière de partir en vacances a également changé. Votre activité souffre de la conjugaison de ces deux phénomènes.

Une solution pour amener une meilleure répartition des vacanciers est une **nouvelle réforme du** calendrier scolaire, dont vous savez combien elle peut être longue et aléatoire.

Une autre solution, mais que vous avez déjà largement mise en œuvre, consiste à **modifier son offre et à innover pour continuer à attirer les vacanciers**. Sur ces deux aspects, le Ministère est prêt à vous accompagner et sera à vos côtés.

### 5) La revue obligatoire des grilles de classement

Enfin, la revue obligatoire des grilles de classement, au moins tous les 5 ans, nous amènera à trouver une réponse à la difficulté que vous avez soulevée. Et c'est là un engagement.

\*\*\*

Comme vous l'avez compris, le chemin est encore long pour arriver à des solutions abouties, mais j'ai l'intention de le parcourir avec vous. Et nous réussirons!





Je crois en la valeur de votre secteur et en l'implication des professionnels que vous êtes. Par votre travail, vous contribuez à proposer de belles vacances aux touristes Français et étrangers.

Nous avons besoin de vous, de votre énergie et de votre mobilisation ! Nous y arriverons ensemble !

Je vous remercie de votre attention.

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>

